



COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

DEPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

23 A Route de Molines, Place Jean Hyppolyte GONDRE
05500 La Motte en Champsaur



ARRETE n°32.2020 **CIRCULATION ALTERNEE ENTRE LE 51 ET 53 ROUTE** **DE MOLINES.**

Le Maire de la **Commune de La Motte en Champsaur**, Département des Hautes Alpes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-4,
VU le Code de la Route et Le code de la voirie routière,

Considérant que la sécurité des piétons et des véhicules doit être assurée pendant les travaux faits par l'Entreprise ALPES TRAVAUX SERVICES sur la PARCELLE A 87 de Mr PASCAL Claude 53 Route de Molines.

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique et de la circulation routière,

ARRETE :

Article 1 : Réglementation :

La circulation sera alternée entre le 51 et 53 Route de Molines durant les travaux à compter du 12 NOVEMBRE 2020. L'Entreprise ALPES TRAVAUX SERVICES fait des travaux de rénovation sur la parcelle A 87 de Mr PASCAL Claude.

Les dispositions de ce présent arrêté ne s'appliqueront pas aux véhicules des services de Gendarmerie, des services de Sécurité civile et d'une façon générale des services intervenants dans le cadre d'opérations de sécurité civile.

Article 3 : Signalisation :

Des panneaux indiquant la réglementation sont mises en place par l'entreprise ALPES TRAVAUX SERVICES.

Article 4 : Ampliations :

- **Entreprise ALPES TRAVAUX SERVICES,**
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Bonnet en Champsaur,
- Caserne des Pompiers de Saint Bonnet en Champsaur.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Motte en Champsaur
Le 03.11.2020.

